

# Le parcours complet pour rouler en voiture américaine sur les routes françaises

---

## Avant l'achat : les points de vigilance

- Vérifier la présence du 'Title' original (titre de propriété) indispensable pour le dédouanement.
- S'assurer que le véhicule respecte les normes environnementales européennes (Euro 6) pour limiter les coûts de mise en conformité.
- Demander au constructeur une attestation de conformité partielle ou totale.
- Vérifier l'historique du véhicule via des services comme Carfax pour éviter les modèles accidentés ou inondés.

## Formalités douanières et transport

- Obtenir le certificat de dédouanement (formulaire 846A) auprès du bureau de douane d'arrivée.
- Payer la TVA (20%) et les droits de douane (10%) calculés sur la valeur du véhicule et les frais de transport.
- Souscrire une assurance transport spécifique pour couvrir le véhicule durant son acheminement maritime ou terrestre.
- Conserver précieusement la facture d'achat originale et le justificatif de paiement.

## Mise en conformité technique

- Adapter l'éclairage : remplacement des feux arrière (clignotants orange obligatoires) et ajout d'un feu de brouillard arrière.
- Modifier la signalisation sonore et les ceintures de sécurité selon les normes européennes.
- Passer un contrôle technique français complet pour valider l'état général du véhicule.
- Faire réaliser les tests UTAC (freinage, niveau sonore, antiparasitage) si le véhicule ne possède pas de certificat de conformité européen.

## Dossier d'homologation (RTI)

- Constituer le dossier de Réception à Titre Isolé (RTI) à déposer auprès de la DREAL de votre région.
- Joindre le procès-verbal de réception de l'UTAC si des tests ont été nécessaires.
- Fournir les justificatifs de conformité technique et les photos du véhicule (plaques constructeur, numéros de châssis).
- Attendre la validation de la DREAL pour obtenir le procès-verbal de réception indispensable à l'immatriculation.

## **Immatriculation finale**

- Obtenir le quitus fiscal auprès de votre centre des impôts (même si la TVA a été payée en douane).
- Effectuer la demande de carte grise via le site officiel de l'ANTS.
- Préparer le règlement du malus écologique en vigueur lors de l'immatriculation en France.
- Commander vos plaques d'immatriculation définitives après réception du numéro d'immatriculation.